

■ **Etablissement médico-social Odysse S.A.**, à Lutry (FOSC du 28.05.2002, p. 13). Selon contrat de fusion du 9 avril 2003 et bilan au 31 décembre 2002, la société reprend à titre universel et sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, l'actif (CHF 2'741'492) et le passif (CHF 612'852), soit un actif net de CHF 2'128'640, de la société Etablissement Les Arcades S.A., à Lutry. La fusion a lieu sans augmentation du capital-actions dans la mesure où la société absorbante détient toutes les actions de la société absorbée.

Journal no 6136 du 01.07.2003  
(01068792 / CH-550.0.089.012-7)